

# NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2025/059

Genève, le 25 avril 2025

CONCERNE :

## Programme CITES sur les espèces d'arbres – Appel à propositions de projets

1. Le 8 décembre 2023, le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Conservation de la nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des consommateurs a conclu un accord avec le Secrétariat CITES en application duquel il contribuera à hauteur de 10 millions d'euros au [Programme CITES sur les espèces d'arbres](#). Le Secrétariat remercie l'Allemagne pour ce financement, qui permettra de continuer d'aider les Parties à la CITES à mieux respecter les exigences de la Convention en matière de commerce légal et durable des espèces d'arbres qui sont inscrites aux annexes de la CITES et font l'objet d'une exploitation commerciale importante. Il s'agit en outre de contribuer à la gestion durable des forêts et au respect des autres obligations et objectifs internationaux qui y sont liés.
2. Le Programme prévoit un mécanisme de subventions dont certaines Parties CITES peuvent bénéficier. **Par la présente, le Secrétariat CITES lance un appel à propositions de projets** auprès des Parties qui souhaiteraient bénéficier d'une aide financière afin de pouvoir exécuter les activités qui leur permettront d'atteindre les résultats escomptés pour le projet proposé. Pour pouvoir obtenir une subvention, les Parties candidates doivent remplir les conditions suivantes :
  - a) Pouvoir prétendre à l'APD ;
  - b) Compter parmi les États de l'aire de répartition d'espèces d'arbres inscrites à la CITES qui font l'objet d'une exploitation commerciale importante ;
  - c) S'engager à mettre en œuvre leur projet dans les délais impartis (voir l'annexe à la présente Notification pour en savoir plus) ;
  - d) S'engager à gérer l'exécution du projet et faire rapport au sujet de l'avancement des travaux conformément aux obligations imposées par les Nations Unies et au titre de l'Initiative internationale pour le climat (IKI) ;
  - e) Montrer en quoi le projet aura un impact positif sur le commerce légal et durable des espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES.
3. Le Secrétariat prévoit d'organiser en mai 2025 un webinaire en ligne pour aider les Parties qui le souhaitent à préparer leurs propositions de projets en remplissant le formulaire type joint à la présente Notification. De plus amples informations seront communiquées en temps utile au sujet du webinaire.
4. Veuillez noter que déposer une proposition ne garantit pas à son auteur que sa candidature sera retenue et qu'il recevra un financement. Seuls les projets retenus bénéficieront d'une aide

**financière.** Tous les candidats seront informés d'ici août 2025 de l'issue de l'examen des candidatures.

5. **Les Parties qui souhaitent déposer des candidatures et qui remplissent les conditions requises pour ce faire sont invitées à remplir le formulaire figurant dans l'annexe à la présente Notification et à transmettre leurs propositions d'ici le 25 juin 2025 au plus tard à l'adresse [info@cites.org](mailto:info@cites.org), en indiquant en objet : *Programme CITES sur les espèces d'arbres – Appel à propositions de projets.***